



Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections?

En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur service-public.fr

Comment vous inscrire sur les listes électorales?



Rendez-vous dans votre mairie mun:

- d'un justificatif d'identité
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois



Par courrier:

en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites interieur.gouv.fr ou service-public.fr



Par Internet:

en vous rendant sur service-public.fr

Vous êtes de **nationalité française**
ou ressortissant d'un État membre
de l'Union Européenne ?
votez aux prochaines élections en France

Accédez directement
aux démarches



Votre mairie peut répondre à vos demandes concernant les démarches électorales



ou sur service-public.fr